

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC

60335-2-30

2002

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1  
2004-07

Amendement 1

**Appareils électrodomestiques et analogues –  
Sécurité –**

**Partie 2-30:  
Règles particulières pour les appareils  
de chauffage des locaux**

Amendment 1

**Household and similar electrical appliances –  
Safety –**

**Part 2-30:  
Particular requirements for room heaters**

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

| FDIS         | Rapport de vote |
|--------------|-----------------|
| 61/2689/FDIS | 61/2721/RVD     |

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

## AVANT-PROPOS

Ne concerne que la version anglaise.

## INTRODUCTION

*Remplacer la deuxième phrase du second alinéa par ce qui suit:*

Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

## 2 Références normatives

*Ajouter ce qui suit:*

ISO 3864, *Couleurs et signaux de sécurité*

## 7 Marquage et indications

**7.1** *Remplacer le second alinéa par ce qui suit:*

Les appareils de chauffage doivent être marqués du symbole CEI 60417-5641(DB:2002-10) associé au symbole d'interdiction de l'ISO 3864, à l'exception des couleurs, ou doivent porter en substance:

MISE EN GARDE: Ne pas couvrir.